

Département  
Du Bas-Rhin

Arrondissement  
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

-----  
Conseillers en  
fonction :

10

-----  
Conseillers présents :

08

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

**Séance  
du 20 Septembre 2021  
19h00**

**(convocation du 14/09/2021)**

L'an Deux Mille Vingt et Un, le 20 Septembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

*Etaient présents :*

**Les Adjoints :**

**M. Serge LEHMANN et M. Michel VERNIER**

**Les Conseillers Municipaux :**

MMES Christine BALLAND, Elodie HERRBACH, Michèle SCHWETTERLE, Fabienne WALLER-BREITEL et M. Jean-Pierre LATOUR

**Absent excusé :**

Mme Aude BROCKLY qui donne procuration à M. Serge LEHMANN et M. Michaël GRANDJEAN qui donne procuration à M. Abel MANGEOLLE

**Absent non excusé :**

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **MME. Elodie HERRBACH**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 06/07/2021, Monsieur le Maire décide de passer au point 017/2021 de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

017 / Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

018 / DECI

019 / Cadeau de Monsieur Marc NIESS

020 / Cadeaux de Noël des enfants de l'école d'Urbeis

021 / Cadeaux de Noël des aînés

Informations diverses

## **017/ Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,**

**▪ exige :**

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

**▪ demande :**

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
approuve à l'unanimité des membres présents les points susmentionnés.**

## **018/ DECI**

Sur proposition de la Communauté des Communes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents,  
confirme son intention d'adhérer à :**

- la mutualisation de l'inventaire des points d'eau incendie par le Bureau d'Etude QCS Services, en vue du futur schéma communal de défense externe contre l'incendie.

## **019/ Cadeau de Monsieur Marc NIESS**

En date du 08 décembre 2020, la délibération n°058 concernant le départ de M. Marc NIESS stipule qu'un cadeau collectif sera fait avec les communes voisines 'Lalaye-Fouchy'.

Ne pouvant organiser comme il se doit ce départ à la retraite, il a été décidé que chaque commune s'occupera respectivement du présent de M. Marc NIESS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  
9 voix POUR et 1 CONTRE :  
approuve ce choix pour un montant de 500,00 €.**

## **020/ Cadeaux de Noël des enfants de l'école d'Urbeis**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  
9 voix POUR et 1 CONTRE :  
approuve le cadeau individuel ainsi que le montant maxi de 16€ par enfant.**

## **021/ Cadeaux de Noël des aînés**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par  
9 voix POUR et 1 ABSTENTION :  
décide d'offrir individuellement un présent.**

## **Informations diverses**

Les points abordés en divers n'ont pas donné lieu à délibération.

**Transmis en Sous-Préfecture,  
le 18 octobre 2021  
Publication,  
le 07 octobre 2021**

**Certifié exécutoire  
URBEIS, le 20 septembre 2021  
Le Maire,  
Abel MANGEOLLE**

